

## **Demande de subvention au Département de la Seine- Maritime – Concert de musique baroque**

**Le Maire,**

- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2026, accordant délégation du conseil municipal à Monsieur Le Maire au titre des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT,
- Vu le devis reçu en date du 7 avril 2026 de la compagnie « Les Meslanges », d'un montant de 1 516.59 € HT soit 1 600 € TTC, pour la réalisation d'un concert lors des Journées du Patrimoine pour le retour du tableau « Allégorie de la foi » dans l'Eglise Saint-Valentin,

### **DÉCIDE**

- 1 - De solliciter le Département de la Seine-Maritime, pour l'attribution d'une subvention, dans le cadre du dispositif « Soutien à l'accueil d'un projet artistique en milieu rural »,
- 2- La présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime et à Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à Jumièges, le 2 juin 2026

Le Maire  
  
**Julien DELALANDRE**